



## **BOIS-DES-FILION**

### **AVIS PUBLIC**

#### **Dépôt du rôle général de perception des taxes pour l'exercice financier 2018**

Conformément à l'article 503(2) de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19)* avis est donné par le soussigné que le rôle général de perception des taxes pour l'année 2018 sera déposé à mon bureau au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion à compter du 26 janvier 2018 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

#### **DATES D'ÉCHÉANCES**

- 2 mars 2018 : Le premier versement ou le paiement total si le compte de taxes est inférieur à 300 \$ ;  
5 juillet 2018 : Le second versement.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.**

**Le directeur général adjoint et trésorier,**



**Francis Campeau**